

LA LETTRE
DE FNE
PAYS DE LA LOIRE

Numéro 20
Hiver 2018

SRADDET

Consultation préalable
du public

Eau

Un programme Life
intégré en préparation



Dossier spécial
Notre-Dame-des-Landes





Cette année 2018 démarre avec une nouvelle que nous espérions depuis des années : l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes !

Je tiens à saluer l'action opiniâtre menée dans ce dossier à nos côtés par les associations membres de notre mouvement (Bretagne-Vivante, la LPO 44 et Eau et Rivières de Bretagne), qui n'ont eu de cesse de chercher à convaincre les décideurs et l'opinion publique de l'ampleur des dommages environnementaux qu'aurait causés ce projet. Notre fédération nationale (FNE) y a également pris toute sa part, notamment dans la période décisive. J'étends mes félicitations aux organisations partenaires avec lesquelles nous avons échangé sur ce dossier (notamment l'ACIPA, le Cédpa, les Naturalistes en Lutte et l'Atelier Citoyen). Cette victoire, nous la devons à une mobilisation collective et complémentaire grâce à laquelle le bon sens a fini par l'emporter.

Alors que FNE Pays de la Loire fêtera au printemps prochain ses 10 ans, l'abandon du projet d'aéroport vient récompenser une action menée sans relâche par notre fédération régionale, qui a cherché à utiliser toutes les tribunes qui lui étaient légalement ouvertes pour faire pencher la balance du bon côté : participation aux enquêtes publiques de 2012, auditions par la commission du dialogue, le collège des experts scientifiques et le collège agricole en 2013, contribution à l'expertise du CGEDD et au dossier de consultation de 2016, audition par la mission de médiation de 2017, actions juridiques menées devant les tribunaux français ainsi que devant les instances européennes... Notre action, menée aux côtés d'autres partenaires, a toujours été guidée par la certitude que ce projet était néfaste pour l'environnement et ne répondait pas aux enjeux de mobilité des Pays de la Loire.

Bien évidemment, l'abandon du projet engendre de nouvelles réflexions, tant à propos du devenir de la ZAD que des aménagements envisagés pour répondre aux problématiques de transport régionales. FNE Pays de la Loire entend être un interlocuteur constructif des pouvoirs publics dans ce cadre, en mettant un point d'honneur à ce qu'un processus tel que celui ayant conduit à l'impasse du projet d'aéroport ne se reproduise jamais. ///

Le chiffre

120

Comme le nombre d'associations de protection de la nature et de l'environnement membres de FNE Pays de la Loire fin 2017 ce qui représente plus de 50 000 adhérents individuels sur les 5 départements des Pays de la Loire. Ce sont autant de personnes qui portent la voix de notre mouvement associatif et qui protègent l'environnement au jour le jour, merci à elles ! ///

On a aimé

L'action de l'association « Bien Vivre à Vigneux de Bretagne »

Créée en opposition au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, cette association a été en 2001 à l'origine de la saisine de la Commission nationale du débat public sur ce dossier. Constamment présente dans la lutte contre ce projet, FNE Pays de la Loire ne peut que saluer le rôle de cette « petite » association locale dans ce qui est devenu un dossier « national ». ///

Consultation préalable du public sur le projet de SRADDET

La loi NOTRe du 7 août 2015 est venue remplacer le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) par le nouveau schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET).

Le nouveau schéma d'aménagement et de développement durable du territoire doit être élaboré par les régions avant août 2019. Il fixe « les objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets » selon l'article 10 de la loi NOTRe. C'est donc un document aux thématiques très variées.

Ce document synthétique regroupera une multitude de thématiques et de schémas préexistants, selon l'ordonnance du 27 juillet 2016 opérant leur rationalisation. On y retrouvera donc :

- le plan régional de prévention et de gestion des

Un projet Life intégré sur l'eau en Pays de la Loire

Devant la situation préoccupante de la qualité des masses d'eau en Pays de la Loire, la région Pays de la Loire a décidé en 2017 de se lancer dans la mise en place d'un programme Life intégré sur le thème de l'eau. Il a pour nom « Revers'Eau ».

L'objectif est de lancer une dynamique d'acteurs en Pays de la Loire pour porter des actions concrètes, innovantes et reproductibles afin d'améliorer la qualité de l'eau. Une première étape a été franchie à l'automne 2017 avec l'obtention d'une assistance technique. Ceci a permis le recrutement, en janvier 2018, par la région d'une personne à temps plein pour mener d'ici à l'été 2018 la concertation nécessaire à la

déchets (PRPGD) – en cours d'élaboration;

- le schéma régional de cohérence écologique (SRCE);
- le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE);
- le schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT);
- le schéma régional d'intermodalité (SRI).

Ayant pour but de conférer un rôle majeur à la région en termes d'aménagement du territoire, le SRADDET est un document prescriptif.

Une **consultation préalable du public est en cours depuis le 22 janvier 2018 et jusqu'au 22 avril 2018 sur le site Internet dédié du Conseil régional - www.maregionen2050.paysdelaloire.fr**

Vous retrouverez sur ce site Internet tous les documents à prendre en compte ou à considérer, les documents de diagnostic, les travaux déjà réalisés ouvrant des pistes de réflexion et les contributions des Personnalités associées (Conseils départementaux, CESER, ...).

Vous avez la **possibilité de faire une contribution**, alors n'hésitez pas, faites-vous entendre ! **///**



Crédit : X. Méta

rédaction de la note de concept. Cette note présentant le programme Revers'Eau devra être déposée en septembre 2018. Si la commission européenne la valide, le dossier de candidature devra être déposé en avril 2019.

FNE Pays de la Loire fait partie des acteurs régionaux participants aux réflexions en cours et soutenant l'initiative du Conseil régional Pays de la Loire. Nous siégeons au comité de pilotage de ce programme. **///**

DOSSIER

Notre-Dame-des-Landes : une victoire et des enseignements

Le 17 janvier 2018, le Premier Ministre a annoncé l'**abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes**. C'est une grande victoire pour tous les opposants à ce projet nuisible à l'environnement, qui était devenu le symbole d'une logique d'aménagement ignorant la réalité des besoins de mobilité et les enjeux environnementaux. Cette bonne nouvelle ne doit pas masquer les **nombreux enjeux à venir pour le territoire**, qu'il s'agisse de l'avenir des richesses naturelles du bocage préservé de la ZAD ou des questions de mobilité à l'échelle régionale. La façon particulièrement insatisfaisante dont ce projet a été conduit doit par ailleurs être porteuse d'enseignements pour l'avenir.

La victoire du bon sens et de la modernité

Imaginé il y a 50 ans pour accueillir le Concorde, le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes a été relancé en 2000 avec l'ambition d'en faire « l'aéroport du Grand Ouest », un aéroport visant à « *favoriser la dimension internationale et européenne des échanges de l'Ouest atlantique dans son ensemble* ». Comme nos associations le soutiennent depuis des années, cette logique d'expansion n'est pas adaptée à la réalité des besoins de mobilité des Pays de la Loire et de la Bretagne. Dans son discours du 17 janvier dernier, le Premier Ministre constate à son tour que le projet « *ne répond plus aux objectifs actuels, aux réalités actuelles de l'organisation aéroportuaire qui réservent à quelques grands aéroports nationaux les vols long-courriers* ».

Au-delà des problématiques d'ordre public, c'est avant tout une **logique de bon sens et de gestion économe qui guide la décision d'abandon de l'aéroport**. D'abord, celle de ne pas construire un nouvel aéroport excentré lorsque l'infrastructure existante peut être améliorée pour atteindre le même niveau de service, et ce pour un coût financier moindre. Ensuite, celle de **ne pas sacrifier un bocage humide de tête de bassins versants accueillant une flore et une faune remarquables** lorsque des solutions alternatives peuvent être mises en œuvre.

Comme les autres associations du mouvement de FNE opposées à ce projet, FNE Pays de la Loire salue la **décision courageuse prise par le gouvernement**, qui vient mettre un terme à cinquante années d'hésitations ayant abouti à un blocage pénalisant pour tous les acteurs. **Nous espérons que ce choix ouvrira la voie à une nouvelle logique d'aménagement** privilégiant la modernisation des infrastructures existantes au développement de nouvelles infrastructures, ainsi que

le Président de la République s'y était engagé pendant sa campagne.

Un secteur à préserver durablement et collectivement

La victoire serait évidemment en trompe l'œil si les terrains préservés de la construction du nouvel aéroport devaient être livrés aux appétits d'une urbanisation et d'une agriculture intensive destructrices. Les activités qui se déroulent dans le secteur de Notre-Dame-des-Landes intègrent déjà la dimension de préservation du patrimoine naturel résultant des interactions entre l'homme et la nature. **L'avenir du secteur passe notamment par l'agroécologie pour aménager ce territoire de manière durable et développer, en circuits courts et de proximité, des activités et des pratiques compatibles avec la préservation de l'environnement.**

Pour y parvenir, le mouvement de France Nature Environnement demande au gouvernement de **prendre le temps de co-construire un projet de territoire**, basé sur les atouts de celui-ci. Comme le recommande le rapport de médiation, un outil de gouvernance personnalisé pourrait piloter la mise en place de ce projet de territoire avec l'ensemble des habitants et des parties prenantes, notamment les associations de protection de nature et de l'environnement.





Des enjeux de mobilité à appréhender de façon collective

L'abandon d'un projet considéré comme structurant par les autorités de l'État et de nombreuses collectivités rend **nécessaire de redéfinir les réponses à apporter aux enjeux de mobilité pour l'agglomération nantaise et, plus globalement, pour les régions Pays de la Loire et Bretagne.**

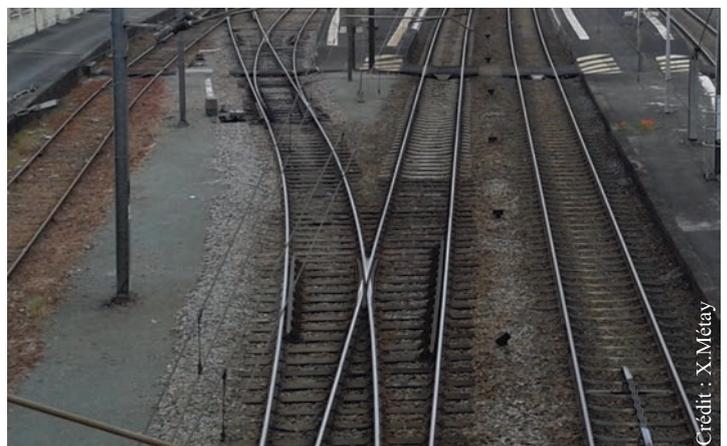
Ceci passe évidemment en premier lieu par la modernisation de l'aéroport de Nantes-Atlantique afin de l'adapter à l'évolution du trafic aérien. Nous ne pouvons que déplorer que, suivant sans doute une logique d'obsolescence programmée, les travaux d'entretien qui s'imposaient depuis longtemps n'aient pas déjà été réalisés. Du fait du refus pur et simple de certains à y voir une alternative possible, les modalités du réaménagement ont commencé à être sérieusement étudiées très tardivement, alors qu'une tierce expertise citoyenne avait déjà mis en évidence que la rénovation était possible et moins coûteuse que le nouvel aéroport.

La modernisation à venir devra notamment tenir compte de la problématique des nuisances sonores, dont la réduction a trop longtemps été mise de côté dans les actes. Sans attendre les travaux, il convient de **mettre urgemment à jour le plan de gêne sonore**, inadapté, comme le réclament d'ailleurs depuis longtemps plusieurs opposants au nouvel aéroport.

En second lieu, il convient de **réfléchir aux autres aménagements à réaliser pour assurer des modalités de mobilité satisfaisantes dans le Grand Ouest** et vers les autres territoires, tout en tenant compte des impératifs environnementaux. L'annonce

de l'abandon a immédiatement déverrouillé la boîte à idées d'autres infrastructures (relance de certains aéroports locaux, amélioration des connexions ferroviaires existantes vers Paris, nouvelles liaisons ferroviaires, franchissement de la Loire...). Certaines de ces pistes sont solides, d'autres plus fantaisistes.

Nous appelons à ce qu'une réflexion sur ce sujet soit engagée de façon partenariale avec les différents acteurs afin de partir d'un diagnostic partagé quant aux enjeux de mobilité : c'est la condition d'une bonne acceptabilité des projets à venir, qui ne doivent pas être lancés avec précipitation mais dans le cadre d'un projet de territoire mûri et cohérent. Ceci doit passer par une révision approfondie du schéma régional des infrastructures et des transports, qui date de 2008, afin notamment d'y intégrer l'enjeu climatique et de substituer la logique du « comment faire mieux » à celle du « comment faire plus ». FNE Pays de la Loire entend être un partenaire constructif dans le cadre de cette réflexion, menée via l'élaboration du SRADDET.



De nouveaux choix sont à faire pour la politique régionale de transport et de mobilité

Crédit : X. Méta

DOSSIER

Plus jamais ça : pour une rénovation du dialogue environnemental

Le crash du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes est d'abord le **symbole des limites du processus de prise de décision sur les grands projets d'infrastructures**, déjà entrevues avec le projet du barrage de Sivens.

Ces limites sont bien décrites dans le rapport de médiation de décembre 2017, qui en analyse les principales manifestations dans le cadre du projet d'aéroport : absence de débat sur les objectifs du «programme» en amont des consultations publiques sur le projet, traitement cloisonné des procédures relevant de politiques thématiques différentes, faiblesse des évaluations préalables... La mission relève notamment que « *les évaluations relatives aux options alternatives devraient être faites en amont des décisions à prendre, et non en aval à titre de justification* », en rappelant qu'il a fallu attendre 2013 pour que la DGAC étudie l'hypothèse d'un maintien à Nantes-Atlantique, avec des conclusions d'ailleurs largement désavouées par la suite.

L'enchaînement de procédures formelles de consultation du public (débat public, enquêtes publiques, consultations publiques...) ne saurait à lui seul suffire à garantir un dialogue environnemental satisfaisant. **Sa réussite passe avant tout par l'identification transparente des objectifs du projet à l'échelle du territoire concerné, une étude sérieuse des alternatives envisageables et l'analyse la plus précoce possible des enjeux environnementaux.** Toutes ces conditions supposent un renforcement considérable de la phase « amont » de concertation autour d'un projet, qui est aujourd'hui extrêmement limitée. Vue aujourd'hui comme un risque de dépossession de leur capacité d'expertise par les décideurs, cette concertation préalable doit au contraire permettre de soulever de façon précoce les bonnes questions afin qu'un projet soit élaboré de façon la moins contestable possible.

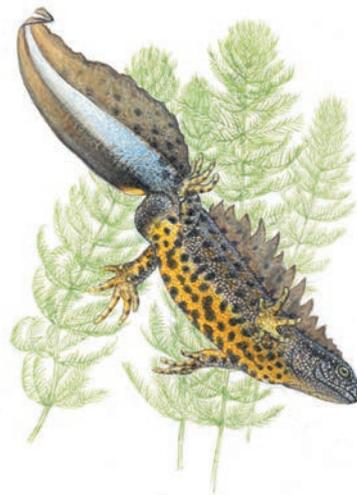
Comme nous avons déjà pu l'écrire dans cette revue (cf. n°13) avant la consultation locale du 26 juin 2016, l'appel au vote des citoyens constitue une

mauvaise réponse à ce vrai problème de la prise de décision en matière environnementale. D'abord, parce que tant la détermination du périmètre de la consultation que la formulation précise de la question sont propices à toutes les manœuvres visant à ce que l'auteur de la question obtienne quoi qu'il arrive la réponse attendue. Ensuite, parce que le citoyen ne peut se prononcer sur un sujet complexe que s'il dispose des informations pertinentes pour le faire, ce qui implique notamment d'avoir procédé à une présentation honnête des alternatives au projet concerné. La consultation du 26 juin 2016 est tombée dans ces deux pièges, ce qui a en définitive empêché la revalorisation de la légitimité du projet recherchée par cette procédure.

Le chantier du renforcement de cette concertation «amont» reste à mener, les quelques réformes engagées sur ce terrain en 2016 étant insuffisantes. En donnant la parole à l'ensemble des acteurs et en permettant des confrontations sur des points de controverse, le cas échéant suivi d'expertises complémentaires, **le mécanisme de médiation mis en place pour le dossier d'aéroport comporte sans aucun doute des outils à valoriser en ce sens.** FNE entend militer activement pour que cette rénovation nécessaire du dialogue environnemental empêche à l'avenir d'autres Notre-Dame-des-Landes. ///

« Pour le futur, il faudra aussi tirer les leçons de l'échec de Notre-Dame-Des-Landes en termes de débat public, de procédure, de présentation et de discussion des alternatives »

Edouard PHILIPPE, Premier Ministre



Crédit : Naturalistes en Lutte

Et nos recours juridiques dans tout ça ?

Aux côtés d'autres associations, FNE Pays de la Loire est engagée dans plusieurs contentieux relatifs au projet d'aéroport. **L'abandon nous amène à nous désister de certains de ces contentieux devenus sans objet**, tels que ceux relatifs au constat des espèces protégées non inventoriées sur le site par les porteurs de projet.

Par ailleurs, **se pose la question de la poursuite des recours engagés à l'encontre des autorisations environnementales du projet** (loi sur l'eau et espèces protégées), qui sont toujours en vigueur. Suite au rejet de ces recours par la cour administrative d'appel de Nantes le 14 novembre 2016, les associations se sont pourvues devant le Conseil d'Etat. Ces pourvois ont été déclarés admissibles en septembre dernier, après une audience au cours de laquelle le rapporteur public a estimé que plusieurs de nos moyens présentaient un caractère sérieux justifiant de s'interroger quant à la validité de la décision d'appel.

Nos recours sont fondés notamment sur le fait de la législation environnementale prohibe les travaux portant atteinte aux zones humides et aux espèces protégées lorsque des solutions alternatives crédibles existent. Au vu de la décision d'abandon prise par le gouvernement au profit du réaménagement de Nantes-Atlantique, le raisonnement de la cour administrative d'appel de Nantes selon lequel ce réaménagement ne constitue pas une solution alternative avérée pose sérieusement question. Il est d'ailleurs à rappeler que le rapporteur public de la cour avait à l'inverse estimé que cette alternative était crédible.

Le rejet de nos recours montre que le respect du droit est difficile à garantir lorsque les études justifiant la réalisation de tel ou tel projet sont incomplètes ou biaisées, comme c'était le cas en l'espèce.

Nos association doivent dans les semaines qui viennent prendre une décision quant à la poursuite ou non de ces contentieux. ///

Quelques réactions en vrac :

« L'abandon de Notre Dame des Landes doit enclencher une autre politique des transports » - FNAUT Pays de la Loire

« La parole des citoyennes et des citoyens en sort renforcée pour construire ensemble un monde compatible avec l'équilibre de notre planète » - Atelier Citoyen

« Les chants des rossignols et des rainettes résonneront encore longtemps la nuit dans le bocage de Notre-Dame-des-Landes. » - Naturalistes en Lutte

« Notre-Dame-des-Landes doit être le point de départ d'une nouvelle ambition démocratique » - Comité 21

« Après l'abandon de Notre-Dame-des-Landes, l'espoir de la co-construction d'un projet de territoire durable » - France Nature Environnement

« Après le débat de fond que les opposants réclamaient depuis si longtemps et qui fut mené avec écoute et rigueur par les médiateurs, une sage décision a enfin été prise qui met fin à 50 ans de tergiversations. » - ACIPA

AGENDA

- **20 mars** : Atelier échanges avec le BRGM sur les ressources en eau en Sarthe - Le Mans - salle de la maison de quartier Edith Piaf à partir de 14h

- **20 au 30 mars** : 13^{ème} édition de la Semaine pour les alternatives aux pesticides

- **26 mars** : Soirée ciné-débat co-organisé par Vendée Nature Environnement à La Roche-sur-Yon avec la projection du film "Zéro phyto 100% Bio" - Cinéma Le Concorde

- **29 mars** : Colloque retour d'expérience de la phase de concertation du parc éolien en mer de St Nazaire - Nantes - Plus d'information : nous contacter

- **7 avril** : Assemblée générale de FNE à Paris

- **14 avril** : Assemblée générale de Bretagne-Vivante à Carquefou (44)

- **21 avril** : Assemblée générale de la Coordination régionale LPO Pays de la Loire à Montaigu (85)

- **13 avril** : Evènement "Les 10 ans de FNE Pays de la Loire" à 10h - *lieu à confirmer*

CONTACTS

Union Départementale de Protection de la Nature 44
udpn-44@orange.fr

Sauvegarde de l'Anjou
02 41 34 32 24
www.sauvegarde-anjou.org

Fédération pour l'Environnement en Mayenne
02 43 02 97 56

Sarthe Nature Environnement
02 43 88 59 48
www.sne72.asso.fr

Vendée Nature Environnement
06 32 24 28 03
http://vendee-nature-environnement.info

Coordination régionale LPO Pays de la Loire
06 45 72 16 02
http://paysdelaloire.lpo.fr

Bretagne-Vivante
02 98 49 07 18
www.bretagne-vivante.org

Virage Energie-Climat Pays de la Loire
www.virageenergieclimatpdl.org



"Le réveil de la belle de mars" - 3^{ème} prix du jury - édition 2017 du concours photo du bassin Loire-Bretagne
Crédit : Matthieu GASTINOIS

La lettre de FNE Pays de la Loire est éditée par France Nature Environnement Pays de la Loire, fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement.

76ter rue Lionnaise 49100 Angers / www.fne-pays-de-la-loire.fr / contact@fne-pays-de-la-loire.fr

Directeur de la publication: Jean-Christophe Gavallet

Rédaction, conception et réalisation: B.Hogommat, X. Métaï

Impression: Atelier du Papier Recyclé - 58 bis Bd de Strasbourg - 49000 Angers

Illustration couverture : Xavier Métaï

Édité à 200 exemplaires / Vendu à la demande : 2 euros

Dépôt légal février 2018 - ISSN : 2260-6440

Cette revue et son contenu sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0 France.



Publié avec le soutien de :



Retrouvez-nous sur :

